



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 73585

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la mise en application de la lutte contre les exclusions et plus particulièrement sur le dispositif mis en place par cette loi concernant « l'insertion par l'économie ». Ce dispositif a permis une large augmentation des crédits en faveur des 2 200 structures chargées de l'insertion par l'activité économique et ainsi à plus de 250 000 personnes de bénéficier de ce système. Cette loi a contraint les structures à se recentrer sur ce public, ce qui appelle un effort supplémentaire d'accompagnement. Le Gouvernement a donc axé les aides pour 2002 sur ce volet. Mais, il apparaît que ce dispositif a largement accru les contraintes administratives, ce qui décourage beaucoup d'opérateurs. C'est pourquoi il lui demande quelles solutions pourraient être proposées par le Gouvernement pour alléger ces structures et permettre ainsi une meilleure répartition des rôles en leur sein. L'insertion par l'économie est un outil remarquable pour la lutte contre le chômage, il est donc essentiel que l'Etat mette tout en place pour garantir à ce dispositif les meilleures chances pour continuer à se développer.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73585

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1033